



Problème moteur recours possible?

Par **Fuma**, le **18/01/2023** à **08:12**

Bonjour,
Nous avons acheté une voiture d'occasion à un particulier il y a 2 ans à 60000 km. Aujourd'hui elle est à 92 000 km et culasse fendue...
Suite à l'allumage d'un voyant moteur disant : Défaut température moteur arrêter le véhicule. Après vérification, un manque de liquide de refroidissement par le dépanneur qui nous a laissé repartir. Nous avons fait analyser notre véhicule par le garage xxxxxxx qui a diagnostiqué un problème de fuite de pompe à eau. Nous l'avons donc remplacée, facture à l'appui. Un an plus tard nous rencontrons le même problème, même voyant moteur et également des observations étranges au niveau du vase d'expansion du liquide de refroidissement qui parfois était plein et parfois presque vide. Nous avons donc décidé d'aller à xxxxx pour un diagnostic plus précis. Après un mois d'attente, il nous a été diagnostiqué un défaut du boîtier d'eau. Le garagiste nous a laissé repartir en nous disant de ne pas faire de grandes distances, ce que nous avons fait. Après encore 1 mois d'attente la réparation est effectuée et le garagiste nous appelle pour nous dire que finalement ça n'a pas résolu le problème et que la voiture surchauffe encore plus vite. Il nous dit qu'il va démonter et envoyer la culasse pour analyse. Après 3 semaines, on reçoit un appel du garagiste nous disant que la culasse est fendue, qu'il faut la remplacer par une nouvelle : facture 6000 euros... (sachant qu'on avait pour l'instant eu seulement un devis pour le remplacement du boîtier à eau)
Un garagiste n'aurait-il pas fait son boulot comme il le fallait et aurait-il pu nous empêcher de rouler pour éviter que le problème s'aggrave ? Avons-nous des recours qui auraient une chance d'aboutir chez un des garagistes ? Au constructeur ?
Merci pour votre aide... ce n'est qu'un problème matériel mais qui nous pèse énormément, c'est notre seule voiture, nous avons tout fait pour l'entretenir correctement et aller au garage dès qu'il le fallait... ces sommes représentent des années d'économies

Par **Visiteur**, le **18/01/2023** à **08:41**

Bonjour, bienvenue
N'ayez pas trop d'espoir, vu le kilométrage qui commence à être important, le constructeur peut éventuellement consentir un effort commercial pour la réparation s'il s'avérait qu'il s'agit d'un problème récurrent sur ce type de véhicule...